Image not found or type unknown

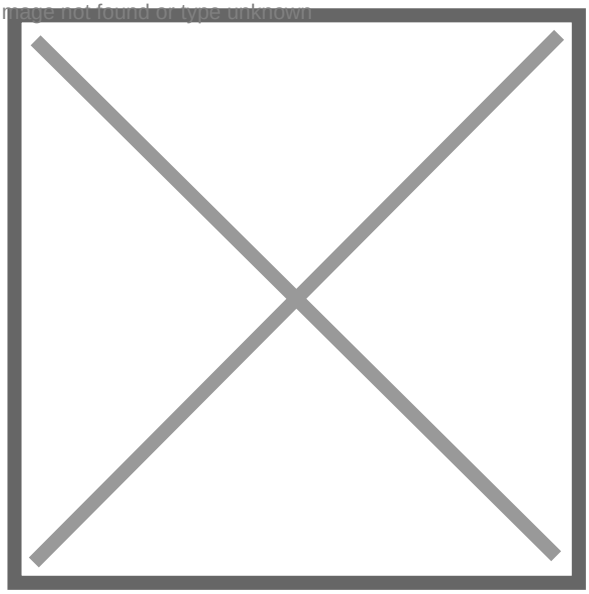

Entretien d'évaluation + rupture conventionnelle

Par **jenesaispas**, le **26/03/2014** à **23:05**

Bonsoir,
Mon employeur se montrant oppressant me convoque pour la troisième fois afin de conclure une rupture conventionnelle début semaine prochaine. J'apprends ce jour également que je suis convoqué vendredi pour un entretien d'évaluation. Ça fait 18 mois que je suis dans cette entreprise et ce sera ma première évaluation. Je souhaiterai savoir si cet entretien aura des conséquences si je refuse la semaine prochaine de signer la rupture conventionnelle ?
Par avance je vous remercie pour vos conseils

Par **moisse**, le **27/03/2014** à **09:31**

Bonjour,
La bonne question est : Est-ce qu'un refus aura des conséquences sur le déroulement de l'entretien d'évaluation.
Certainement, mais on ignore si c'est l'employeur qui va conduire cet entretien, ni les raisons qui le poussent à chercher une rupture amiable.
Par la suite votre refus de rupture conventionnelle pourrait avoir un impact sur les relations au sein de l'entreprise, mais là encore vous êtes plus à même de connaitre l'ambiance générale de l'entreprise et le caractère de l'employeur.
C'est à vous de voir si votre intérêt est de signer tout de suite ou d'attendre un éventuel licenciement restant à motiver (au pire) ou un léger donc temporaire refroidissement des relations.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés